

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 13/01/2025  
Reçu en préfecture le 13/01/2025  
Publié le   
ID : 080-218006609-20250109-DEL\_04\_090125-DE

**Séance du 09 janvier 2025**

**Délib. n° 04/090125**

L'An deux mil vingt cinq, le neuf janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

**Nombre de membres**

En exercice : 10

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 2

**Date de convocation** :

19/12/2024

**Secrétaires de séance** :

Mr LABRUYERE Renaud

Mme SZAREK France

**Etaient présents :**

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr BURLAT Julien
Mr BIGOT Arnaud	Mr LEPOIX Pierre	Mme SZAREK France
Mme LECAT Vanessa		

**Absent(s) excusé(s)** : Mr DEVAUX Maxime, Mme GRIFFON Brigitte,  
Mme GRIMAUX Brigitte

**Pouvoir(s)** : Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France  
Mme GRIFFON Brigitte à Mme LECAT Vanessa

**Objet : Délibération portant sur la vente du Lot n°12  
du lotissement « La Cranière »**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal, d'accepter l'offre d'achat faite par Madame Andréa ZÉROUALI, demeurant à SAINT CHRIST BRIOST (80200) 16 Grande Rue, en date du 23 décembre 2024, pour le lot n° 12 du lotissement « La Cranière » sise 9 Impasse du Jeu de Paume, pour 4a 55ca au prix de quinze mille euros (15 000 €), hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal est appelé à valider la cession de ce lot n°12 du lotissement « La Cranière » à Madame Andréa ZÉROUALI.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de vendre le lot n°12 du lotissement « La Cranière » ci-dessus désigné à Madame Andréa ZÉROUALI, demeurant à SAINT CHRIST BRIOST (80200) 16 Grande Rue, au prix de quinze mille euros (15 000 €),

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce lot, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par Maître Annabelle DEVILLERS, notaire à Péronne (80200) 11 avenue de l'Europe, dans les conditions de droit commun,

DONNE tout pouvoir au notaire ci-dessus désigné, à signer une promesse de vente sous les charges et conditions ordinaires et droit en pareille matière relativement au bien ci-dessus désigné, et de fixer la date de réalisation,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'indisponibilité à Monsieur Renaud LABRUYERE, adjoint au Maire, aux fins de signer les actes y afférents, avec faculté de substituer toutes personnes de son choix, Aux effets ci-dessus, passer et signer tous les actes, documents et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Joël BELLARD

